

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121129-2012 B421-DE
Date de télétransmission : 05/12/2012
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B421

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie dans le cadre de l'accord cadre de 2009 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Excusé(e)s :

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie dans le cadre de l'accord cadre de 2009 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix ».

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en juillet 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux subséquents relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie (affaire n°18). Ces travaux ont pour objectif de valoriser et de sécuriser l'entrée Sud Ouest de la Commune et d'y intégrer les modes doux de circulation ainsi que deux voies dédiées aux bus.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribué par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 9 novembre 2012.

Par délibération n° 2009-B215 du 12 juin 2009, le bureau communautaire a autorisé la signature des accords cadre multi-attributaires n° 09AC001 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°09AC002 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°09AC003 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 33, 55 à 57 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an renouvelables 3 fois par reconduction expresse. Ils ont été notifiés le 21 juillet 2009.

Les entreprises titulaires de ces accords cadre sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - Groupement GIL TP/BRAJA
 - EUROVIA
 - EIFFAGE
 - Groupement BRONZO TP/SVCR
- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - TEM
 - SPIE
 - SNEF
- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - IPS TRIANGLE
 - NATURE ET PRESTIGE (anciennement HOME SERVICE)

Economie des marchés :

Par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à sa compétence de mise en cohérence des Entrées de ville.

A ce titre, l'autorisation de programme 50AP2012 prévoit la requalification de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie.

Celle-ci consiste en la mise en valeur et au renforcement de la sécurisation de l'entrée Sud Ouest de la Commune en y intégrant les modes doux de circulation ainsi que deux voies dédiées aux bus.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 23 février 2012.

Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la signature des marchés de travaux correspondant au dit projet.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N°09AC0001, N°09AC0002 et N°09AC0003 en application de l'article 76 du code des Marchés Publics ;
- 3 Lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :
 - lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers,
 - lot n°2 - Eclairage Public,
 - lot n°3 - Espaces Verts.

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

Le financement de ces travaux est prévu au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, à l'imputation suivante : Service 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2012.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers : 675.400,00 € HT
- Lot n°2 - Eclairage Public : 81.100,00 € HT
- Lot n°3 - Espaces Verts : 37.900,00 € HT

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, le 26 septembre 2012, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord

cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 19 octobre 2012 à 16h00, sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 - Délais : coefficient de pondération : 30 %

Les délais maximaux précisés dans le Règlement de la Consultation étaient les suivants :

	Durée de la période de préparation :	Durée des travaux :	Durée totale :
LOT N°1 : VRD	8 SEMAINES	25 SEMAINES	33 SEMAINES
LOT N°2 : Eclairage Public	8 SEMAINES	6 SEMAINES	14 SEMAINES
LOT N°3 : Espaces Verts	8 SEMAINES	3 SEMAINES	11 SEMAINES

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 novembre 2012 a décidé d'attribuer les marchés :

- n° 09MS1E18 relatif aux « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **BRONZO TP**, pour un délai de **27** semaines et pour un montant estimatif de **665.693,60 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées;
- n° 09MS2B18 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **SPIE SUD EST**, pour un délai de **10** semaines et pour un montant estimatif de **78.196,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;
- n°09MS3A18 relatif aux « Espaces Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **CALVIERE**, pour un délai de **3** semaines et pour un montant estimatif de **33.419,80 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n° 2009-B215 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009, autorisant la signature du marché accord cadre n° 9AC0001, n° 09AC0002 et n° 09AC0003 ;

VU la délibération n° 2009 A-143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie ;

VU les décisions de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 16 novembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS1E18 relatif aux « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **BRONZO TP**, pour un délai de **27** semaines et pour un montant estimatif de **665.693,60 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS2B18 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **SIE SUD EST** pour un délai de **10** semaines et pour un montant estimatif de **78.196,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux

quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

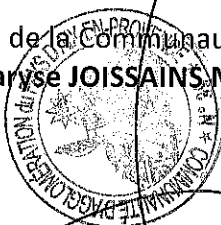
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS3A18 relatif aux « Espaces Verts » (lot n°3 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie, attribué à l'entreprise **CALVIERE**, pour un délai de **3** semaines et pour un montant estimatif de **33.419,80 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2012, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs aux travaux d'entrée de ville d'Aix-en-Provence RD9 La Grassie dans le cadre de l'accord cadre de 2009 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et déplacements d'entrées de villes sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix »

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



05 DEC. 2012